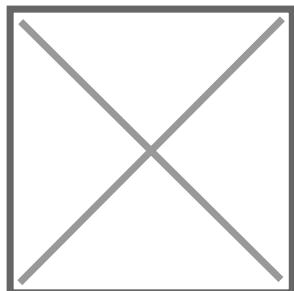


# APPEL D'OFFRE

## Renforcement des structures de gestion des comités usagers des périmètres irrigués ci-dessus dans le département du Sud



Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural

Portée :

Avis n° : IDA no D9830

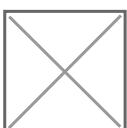
Date de parution : 31/10/2025 | Date de clotûre : 12/11/2025

| Domaine d'activité : Travaux

### NOM ET ADRESSE DE L'ORGANISME

Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural

### DESCRIPTION



République d'Haïti

Republik d'Ayiti

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE  
DES RESSOURCES NATURELLES  
ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL  
RIRAL

MINISTÈRE AGRIKILTI  
RESOUS NATIRÈL  
AK DEVLOPMAN

## **SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT (SOCIÉTÉS DE CONSEIL)**

### **SÉLECTION D'UN PRESTATAIRE DE SERVICES POUR LE RENFORCEMENT DES STRUCTURES DE GESTION DES COMITÉS USAGERS DES PÉRIMÈTRES IRRIGUÉS DE TIBARRA, BOCCO, ISLEY MASSEY, WHARF MASSEY, DORY ET PASSE BOIS D'ORMES DANS LE DÉPARTEMENT DU SUD**

**Haïti** : Projet d'Agriculture Résiliente pour la Sécurité Alimentaire (PARSA) / **Mission** : Renforcement des structures de gestion des comités usagers des périmètres irrigués ci-dessus dans le département du Sud /

**Numéro de don** : IDA no D9830 / **Numéro de référence de l'AMI** : MARNDR/PARSA/AMI-14/25 /

**Numéro de référence du marché** : MARNDR/PARSA/PI/SFQ-07/25 / **Date limite de soumission** : 12 novembre 2025

1. La République d'Haïti a reçu un financement de la Banque Mondiale (BM) en vue d'exécuter le Projet d'Agriculture Résiliente pour la Sécurité Alimentaire (PARSA) en faveur des ménages agricoles ciblés des départements du Sud, de la Grande Anse, des Nippes et du Centre d'Haïti. Ce projet est piloté par le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR). Une partie du montant de ce don sera utilisé pour la sélection d'un prestataire de services pour le *renforcement des structures de gestion des comités usagers des périmètres irrigués ci-dessus dans le département du Sud*

2. Les termes de référence complets de la mission peuvent être obtenus sur demande à l'adresse e-mail [passationmarche.bm@agriculture.gouv.ht](mailto:passationmarche.bm@agriculture.gouv.ht), cc : [mafrancois@agriculture.gouv.ht](mailto:mafrancois@agriculture.gouv.ht)

3. Les prestations s'étaleront sur une période de douze (12) mois (à partir de la date de démarrage des prestations).

4. Le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR) invite des consultants admissibles et légalement constitués (preuve d'existence légale à soumettre) à manifester leur intérêt à fournir les services susmentionnés. Les consultants intéressés doivent fournir les informations, **en français**, démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services.

5. Critères d'établissement de la liste restreinte :

- Avoir une expérience confirmée d'au moins sept (7) ans dans la gestion sociale de l'eau et le renforcement des associations d'irrigants et
- Avoir réaliser au moins trois (3) missions similaires.
- Avoir participé à la réalisation d'au moins un projet/mandat similaire dans n'importe quelle zone d'Haïti ;
- Avoir de l'expérience dans l'exécution des projets avec du financement international.

1. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions des paragraphes 3.14 à 3.17 du « *Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le financement de Projets d'Investissement (FPI)* » - septième édition, septembre 2025 et qui se trouve sur le site Web suivant : [www.worldbank.org/procure](http://www.worldbank.org/procure) sont applicables.

2. Un Consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection fondée sur la qualité (SFQ) telle que décrite dans le Règlement indiqué au paragraphe 6 du présent avis.

3. Pour renforcer leurs compétences respectives, des consultants peuvent s'associer sous la forme de groupement conjoint et solidaire ou d'un accord de sous-traitance.

4. Les manifestations d'intérêt, en français, doivent être transmises par courrier électronique au plus tard le **12 novembre 2025, 23h45** aux courriels suivants : [passationmarche.bm@agriculture.gouv.ht](mailto:passationmarche.bm@agriculture.gouv.ht), C.C : [mafrancois@agriculture.gouv.ht](mailto:mafrancois@agriculture.gouv.ht).

---

**Vernet JOSEPH**

**Ministre**